

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 1<sup>er</sup> juin 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;  
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6. *Arrivé à 19h05*

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 00, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2015-06-091

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-092

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
4 MAI 2015**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-093

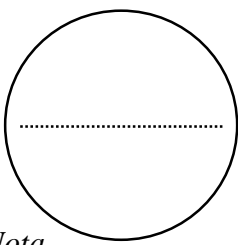
**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
1<sup>er</sup> JUIN 2015**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> juin 2015. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de mai 2015 soient acceptés au montant de **56 994.45 \$** et que les comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 soient payés au montant de **202 270,65 \$**.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2014**

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de gestion 2014. Les indicateurs de gestion développés au cours des dernières années par le milieu municipal, en collaboration avec le Ministère, sont conçus pour supporter la prise de décision dans la gestion municipale. La performance en gestion résulte principalement de la comparaison entre le résultat obtenu et la cible que l'on s'était donnée ou les résultats antérieurs.



Nota

rés : 2015-06-094

Arrivée de M. Éric Beaudin

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2014**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 69 163 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu' un vérificateur externe, en l'occurrence *Raymond Chabot Grant Thornton*, présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B et/ou un rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-095

**ENTENTE DE PAIEMENT 2015-05-0102-82-1535**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseiller, et résolu unanimement de ratifier l'*Entente de paiement 2015-05-0102-82-1535* entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et le propriétaire dont le matricule est le 0102-82-1535 et de fournir la quittance en découlant en plus de procéder aux corrections requises dans le compte de taxation y étant associé.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-096

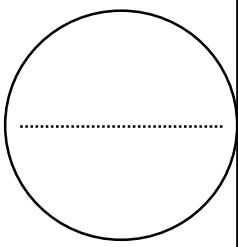
**POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE – ADOPTION**

Attendu que mettre en place une Démarche d'Amélioration Continue nécessite de définir des principes de fonctionnement sur lesquels elle va s'appuyer;

Attendu que le politique représente la capacité du conseil municipal, à travers les conseillers qui y siègent et sous l'animation du maire, à définir des orientations stratégiques en accord avec la capacité effective de son exécutif pour les concrétiser;

Attendu que pour cela, il est important que le « terrain », c'est à dire le travail réel, puisse remonter jusqu'au conseil afin que ce dernier puisse prendre des décisions éclairées;

Attendu que travailler, c'est activer certains leviers et faire face à d'autres irritants, prévisibles et imprévisibles, pour atteindre les objectifs qui ont été déterminés et qu'il est fondamental de les identifier, afin de pouvoir toujours améliorer les situations de



travail et mettre ainsi les travailleuses et travailleurs en capacité de répondre aux objectifs;

Attendu que la municipalité s'est engagée dans un travail de fond afin de répondre à l'ensemble de ces exigences et d'articuler les ambitions politiques et de gestion de la municipalité avec les enjeux du travail;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'adopter la *Politique d'Amélioration Continue de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* et de s'engager à l'appliquer et de prendre tous les moyens possibles pour clarifier les modes de fonctionnement interne et faire évoluer la municipalité et ses responsabilités.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-097

### **POLITIQUE DE PRÊT ET/OU DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF – ADOPTION**

Attendu que le projet d'Optimisation de l'offre sportive et récréative sherringtonoise initié par la municipalité à l'été 2014 (ref : Résolution no 2014-06-166 ) vise à soutenir l'accès physique et financier aux activités sportives et récréatives des citoyens et des organismes communautaires; cette notion d'accessibilité s'étend aux infrastructures récréatives et sportives situées près des secteurs résidentiels;

Attendu que par son projet, la municipalité optimise l'utilisation des infrastructures existantes (terrains de tennis, terrain de baseball, espaces libres, Centre multi-récréatif, etc.) en permettant aux résidents et au payeur de taxes municipales d'emprunter gratuitement et aux non-résidents de louer à faible coût des équipements sportifs diversifiés selon un horaire variées répondant à leurs besoins;

Attendu qu' il est opportun d'encadrer ce projet par une politique de prêt et de location d'équipement sportif afin de déterminer les rôles et responsabilités de la municipalité et des usagers des équipements sportifs;

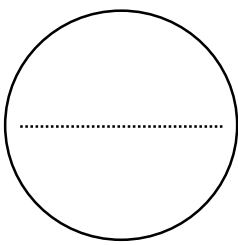
En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'adopter la Politique de prêt et de location d'équipement sportif et de s'engager à l'appliquer.

**ADOPTÉE**

### **RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MAI 2015**

Durant le mois de mai, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants:

- Nettoyage des rangs et courbes avec le balai mécanique;
- Finir de réparer les pancartes de signalisation;
- Aménagement du local des surveillantes en vue du camp de jour;
- Nettoyage du terrain de tennis;
- Montage des moulins a faucher sur les tracteurs;
- Réparation de l'auvent à la bibliothèque ;
- Tonte des pelouses;
- Assistance a l'inspecteur pour la prise d'oxygène dissous des bassins;
- Vider le glycol du système de réfrigération de la patinoire et démontage;
- Réparation d'asphalte dans quelques rangs;



- Ménage des parcs;
- Fabrication d'un mur à la patinoire pour l'entreposage des équipements du système de réfrigération;
- Entretien des plates-bandes;
- Entretien de la machinerie;
- Manutention de classeur dans le bureau administratif;
- Support à la gestion contractuelle;
- Montage du jeu d'eau.

rés : 2015-06-098

**RÉAMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DU TROTTOIR LONGEANT UNE PORTION DE LA ROUTE 219 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE PUBLIC**

Attendu que le projet (*ref : AO-2014-001*) concernant le réaménagement et le prolongement du trottoir longeant une portion de la route 219 du mois d'aout 2014 a été reporté au printemps 2015 (*ref : Résolution n° 2015-09-225*) ;

Attendu que le projet tel qu'il était prévu en 2014 est modifié afin de prolonger la section de trottoir à réaménager et de modifier les dimensions pour le sécuriser de manière substantielle;

Attendu que ce projet (*ref : AO-2015-002*) nécessite de mettre à jour nos plans et devis avant de lancer l'appel d'offres publique;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'adjuger un mandat de gré à gré au Groupe-conseil Génipur inc. pour la modification du devis de base de la dernière version émise, la mise à jour des plans selon les ajouts et les commentaires du MTQ, la modification du bordereau en fonction des ajouts, l'émission des coûts estimatifs révisés et la préparation des documents d'appels d'offres pour la municipalité;
- d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder au lancement de l'appel d'offre publique dès l'obtention des plans et devis révisés et de l'autorisation du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-99

**PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF;**

Attendu que le contrat relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasif adjugé aux Excavations St-Patrice Ltée./Georges Cardinal Inc. en 2012 (*ref : Résolution 2012-08-423*) arrive à échéance au 30 septembre 2015;

Attendu que selon l'article 4 de ce contrat (Terme), la municipalité se réserve le droit de prolonger le contrat pour une période de deux (2) ans supplémentaires selon la soumission déposée;

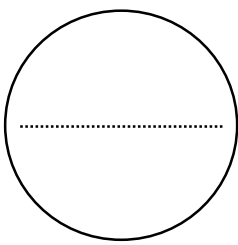
En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de prolonger le terme du contrat relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasif pour une période de deux (2) années supplémentaires (au 30 septembre 2017) selon la soumission déposée et acceptée, et ce, tel qu'il l'est stipulé à l'article 4 dudit contrat (*ref : Résolution 2012-08-423*).

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-100

**MARQUAGE DES LIGNES DES VOIES DE CIRCULATION 2015**

Attendu qu'il est opportun de procéder au marquage de lignes blanches et jaunes sur plusieurs sections de voies de circulation;



Attendu que la dépense associée à ces travaux est inférieure à 25 000 \$ et qu'elle peut être engagée de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics à adjudger de gré à gré le contrat pour les travaux de marquage des lignes des voies de circulation planifiées pour l'année 2015 après avoir demandé des prix à au moins trois entreprises, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et conformément au budget 2015.

**ADOPTÉE**

**rés : 2015-06-101**

**ACQUISITION DE FLÈCHE DE SIGNALISATION À FIXER SUR UN VÉHICULE OU UNE REMORQUE**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics à adjudger de gré à gré le contrat pour l'acquisition d'une flèche de signalisation à fixer sur un véhicule ou une remorque après avoir demandé des prix à au moins trois entreprises, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et conformément au budget 2015.

**rés : 2015-06-102**

**PLAN DE MESURES CORRECTIVES MDDELCC – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS EN EAU POTABLE DU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant le *Plan de mesures correctives* relatif au Centre communautaire et au Centre multi-récréatif de Sherrington (incluant la Bibliothèque) adopté par la municipalité lors de sa séance du 8 septembre 2014 (*ref : Résolution n° 2014-09-219*);

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois entreprises relativement aux services professionnels requis pour la réalisation d'une étude préliminaire et la préparation de plans et devis pour la mise aux normes des installations en eau potable du Centre multi-récréatif et du Centre communautaire, soit TechnoRem Inc., Comeau Experts-Conseils et Filtraqua Canada;

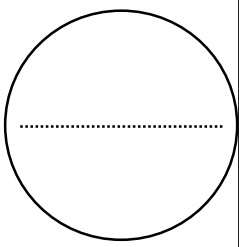
En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre n° OS15-47 de TechnoRem Inc. datée du 11 mai 2015 et de lui adjudger de gré à gré le mandat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour le retour à la conformité ainsi que la préparation de la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les ouvrages de captage d'eau potable au MDDELCC (6 545 \$, plus taxes) et pour la réalisation des plans et devis visant le retour à la conformité au RQEP par la mise en place d'un système de traitement (9 770 \$, plus taxes), le tout tel que plus spécifiquement détaillé dans ladite offre.

**ADOPTÉE**

**rés : 2015-06-103**

**CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ ET REFONTE DU PLAN D'URBANISME – ADJUDICATION D'UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNEL**

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau *Schéma d'Aménagement et de Développement révisé* de la MRC des Jardins-de-Napierville en décembre 2014;



Attendu que chaque municipalité dont le territoire fait partie du territoire de la municipalité régionale de comté est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire et d'en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu et à la municipalité régionale de comté (premier alinéa de l'article 33, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

Attendu que les travaux relatifs à la refonte du plan d'urbanisme de Sherrington (datant de 1989) et l'ensemble des modifications règlementaires représente entre 6 à 12 mois de travail;

Attendu que les besoins suivants ont été identifiés et qu'il serait opportun de les inclure dans le processus de concordance au schéma d'aménagement révisé et refonte du plan d'urbanisme:

- concordance au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- harmonisation de la cohabitation de notre zone industrielle avec les zones résidentielles avoisinantes;
- harmonisation des usages commerciaux sur la rue St-Patrice.
- création d'une zone résidentielle (secteur zoné public);
- trouver des solutions pour favoriser la densification résidentielle;
- mise à jour du plan d'urbanisme ;
- mise à jour du plan de zonage;
- corrections et précisions diverses.

Attendu que des demandes de prix ont été effectuées auprès de cinq entreprises relativement aux services professionnels requis pour la révision des règlements d'urbanisme pour la concordance au schéma d'aménagement révisé et refonte du plan d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Ledcu, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre du Groupe Accord préparé par l'urbaniste Yves Deshaies, datée d'avril 2015 et de lui adjuger de gré à gré le mandat pour services professionnels pour la réalisation révision des règlements d'urbanisme pour la concordance au schéma d'aménagement révisé et refonte du plan d'urbanisme, pour un montant de 11 700 \$, plus taxes, le tout tel que plus spécifiquement détaillé dans ladite offre.

**ADOPTÉE**

**rés : 2015-06-104**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DU LOT 5 158 341**

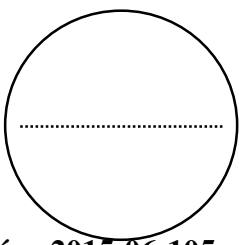
Considérant la demande à la CPTAQ du propriétaire du lot 5 158 341 du Cadastre du Québec relative à l'aliénation et au lotissement dudit lot;

Attendu que le projet faisant l'objet de la demande est de vendre 40 arpents de terre à un acheteur qui deviendrait locateur de l'actuel propriétaire en vue de maintenir les activités de culture sur la terre;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande puisqu'elle est conforme à la réglementation en vigueur;

**ADOPTÉE**





rés : 2015-06-105

**EMBAUCHE DE M. GABRIEL BOURDON AU POSTE DE PRÉPOSÉ  
À L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX  
ET SUPPORT AUX LOISIRS – EMPLOI ÉTUDIANT D'ÉTÉ**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseillère, et résolu unanimement d'embaucher M. Gabriel Bourdon au poste Préposé à l'entretien des terrains et bâtiments municipaux et support aux loisirs, dès le 2 juin 2015 et pour une durée déterminée de 9 semaines, tel que prévu au programme d'emploi d'été Canada et d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-106

**EMBAUCHE DE MME SYLVIE BOYER AU POSTE DE  
SURVEILLANTE DU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF – ÉTÉ 2015**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'embaucher Mme Sylvie Boyer au poste de Surveillante du Centre multi-récréatif, dès le 3 juin 2015 et pour la durée de la saison estivale des activités en loisirs et d'autoriser M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-107

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC  
CHARLES-BRUNEAU**

Attendu qu' à titre de partenaire du Tour CIBC Charles-Bruneau, la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est responsable de la gestion du parcours;

Attendu que la FQSC demande l'autorisation de passer à St-Patrice-de-Sherrington le vendredi 10 juillet, entre 9h28 et 10h52 selon les parcours présentés dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau;

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepté la demande de la Fédération québécoise des sports cyclistes et d'autoriser le passage le vendredi 10 juillet, entre 9h28 et 10h52 selon les parcours présentés dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-108

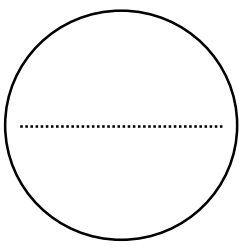
**COMITÉ DES LOISIRS – FINANCEMENT 2015**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'offrir la somme de 2 000 \$ au Comité des loisirs afin que celui-ci puisse organiser et financer une programmation d'activités à dispenser à la population durant la saison estivale.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-06-109

**CORRECTION À LA TAXATION 2015 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
168, 168-1, 168-1-1**



Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement de corriger la taxation annuelle 2015 en ce qui a trait aux taxes spéciales chargées relatives à l'application des règlements d'emprunt n° 168, 168-1 et 168-1-1, en émettant un remboursement sous forme de crédit sur le compte de taxes à tous les propriétaires concernés.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Sébastien Yiel* : M. Yiel demande s'il y aura une modification au règlement de zonage lors du processus de mise en concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins de Napierville qui permettra la reconstruction de 10 logis et moins dans la zone d'urbanisation de la municipalité.

*Mme Nathalie Tremblay* : Mme Tremblay demande des explications concernant la correction de la taxation 2015.

*M. François Boyer* : M. Boyer informe le conseil municipal que certains parents sherringtonois considèrent la subvention pour les activités de loisir accordée par la municipalité est insuffisante puisque les coûts associés à la fréquentation du Centre Régional Louis-Cyr sont onéreux et que comme la municipalité ne paie pas de quote-part à ce centre, aucune déduction ne s'applique.

*M. Jean Dumouchel* : Pour faire suite aux propos de M. Boyer, M. Dumouchel se questionne sur les coûts engendrés pour donner des cours de patinage artistique ou de hockey dans notre aréna.

rés : 2015-06-110

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 15 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015.